

Programme Régional Forêt Bois de Guyane

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions associées	
Orientation Stratégique 1 Mobiliser plus de volumes de bois tout en restant dans un cadre de gestion durable	Via l'optimisation et l'évolution du modèle existant d'exploitation de la forêt naturelle	Objectif 1.1 : travailler sur / adapter / sécuriser le cadre d'intervention des acteurs de la filière	Défendre la mise en place d'infrastructures adaptées à la mobilisation du bois Sécuriser le cadre juridique d'intervention des entreprises d'exploitation forestière Veiller à la stabilité législative afin de ne pas déstabiliser la filière
		Objectif 1.2 : augmenter les surfaces ouvertes à l'exploitation et la capacité de production	Intensifier l'investissement pour la création de pistes Accompagner les investissements de l'exploitation forestière et de la première transformation
		Objectif 1.3 : innover pour réduire les coûts de mobilisation	Continuer les efforts de recherche en matière d'identification, de localisation et de qualification des bois sur pied, d'innovation sur l'acquisition de données via satellite ou via l'aérien et sur le traitement des données récoltées (LIDAR, hyper-spectrale, algorithmes...) Recherche de techniques innovantes de mobilisation du bois et l'expérimentation d'alternatives à la création de dessertes
	Via le développement des plantations forestières	Objectif 1.4 : passer à un stade opérationnel pour les plantations	Élaborer un schéma régional des plantations forestières durables
			Organiser et gérer les demandes foncières pour les plantations forestières
			Favoriser l'émergence d'une véritable filière locale d'approvisionnement en plants et graines
			Favoriser l'émergence des plantations à très haute valeur ajoutée
			Elaborer une stratégie de financement des plantations tout en affinant le modèle technico-économique Assurer les financements dans le temps
	En accompagnant les autres évolutions de la gestion forestière	Objectif 1.5 : accompagner les collectivités dans la gestion forestière	sans objet (incertitudes liées aux transferts du foncier)
			Objectif 1.6 : mettre en place une gestion durable dans les zones isolées permettant de consolider une filière bois locale
		Objectif 1.7 : sécuriser la vente des bois issus de la défriche agricole	Continuer à travailler à un cadre juridique concernant la vente des bois issus de la défriche agricole
			Accompagner la finalisation de la rédaction du « cahier des charges des défrichements agricoles »
			Renforcer les contrôles en lien avec le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne et le Code forestier
	Objectif 1.8 lutter contre le commerce illégal des bois	Renforcer les moyens de contrôle de légalité des bois importés, transportés et vendus en Guyane	
	Orientation Stratégique 2 Mieux valoriser les bois, améliorer la valorisation matière	Objectif 2.1 : valoriser les ressources fatales en bois énergie	Profiter de la hausse de la production de bois d'œuvre pour développer la biomasse
Objectif 2.2 : mieux valoriser la diversité des essences et des qualités de bois		Poursuivre et appuyer les travaux menés par le CTFBG pour caractériser la ressource et diversifier l'approvisionnement et les productions	
		Encourager l'installation d'entreprises en capacité de développer un savoir-faire spécialisé par l'outil, le produit ou l'approvisionnement	
Objectif 2.3 : Favoriser l'utilisation des bois locaux issus de gestion durable, en particulier dans la construction		Promouvoir l'application de critères d'attribution objectifs et vérifiables dans les marchés publics et les appels d'offres privés, et encourager à l'intégration de critères de plus-value pour l'utilisation du bois local,	
		Encourager à une meilleure lisibilité (qualité, volumes), à une meilleure planification et une plus grande standardisation de la commande publique (via marchés à bon de commande)	
		Communiquer et sensibiliser à l'utilisation du bois via des documents pédagogiques et à travers des mentions à porter dans les CCAG et CCTP. Aller à terme vers l'établissement d'une charte bois construction collectivités/entreprises, signée par tous les donneurs d'ordre publics	
Objectif 2.4 : diversifier les productions et les marchés dans la chaîne de valeur bois	Appui au développement de la seconde transformation Favoriser la rencontre acheteur/vendeur et la mutualisation des outils		
Objectif 2.5 : Développer l'export	Avoir une démarche commerciale construite pour aller chercher des marchés porteurs		
	Travailler sur les produits en capacité de répondre à des marchés à l'export, Etre en capacité d'avoir les stocks et infrastructures nécessaires à ce commerce, notamment une infrastructure portuaire performante.		
Orientation Stratégique 3 : Développer les compétences et l'emploi local	Objectif 3.1 : mettre en place une offre de formation adaptée aux besoins de la filière forêt bois	Assurer une bonne représentation de la filière, notamment filière amont exploitation forestière et scieries, au sein du Campus des métiers et des qualifications Bois, Eco-construction, Eco-technologie et engager les actions prioritaires Elargir la réflexion à la filière aval	
	Objectif 3.2 : améliorer l'attractivité des emplois de la filière	Poursuivre l'amélioration des conditions de travail en forêt Promouvoir les métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emplois	
Orientation stratégique 4 Garantir et organiser la multi fonctionnalité de la forêt	Objectif 4.1 : conforter la gestion traditionnelle de la forêt dans les zones de droits d'usage collectifs et les concessions	Accompagner les populations dans la gestion / surveillance de leurs forêts	
		Identifier les ressources de produits forestiers non ligneux sous tension utilisés par les populations	
	Objectif 4.2 : développer et sécuriser l'activité touristique et de loisir en forêt et sensibiliser la population locale à la richesse de la forêt	Améliorer la concertation entre usagers	
		Travailler sur la structuration d'une offre de découverte de la forêt de qualité Faciliter l'accès des scolaires / jeunes à la forêt (classes vertes, réglementation sorties scolaires...)	
	Objectif 4.3 : réglementer, organiser et contrôler l'utilisation des pistes	Travailler sur la problématique de l'accès aux pistes par véhicules motorisés dans le cadre de l'application du Code de l'environnement et du Code forestier en Guyane,	
	Objectif 4.4 : mettre en place des moyens de gestion des activités de chasse	Accompagner les évolutions législatives et réglementaires	
		Renforcer les partenariats divers avec les chasseurs	
Objectif 4.5 : veiller au développement d'une activité minière responsable	Renforcer l'appui technique aux entreprises minières et d'accompagner l'élaboration de la charte de l'exploitation minière responsable, référentiel de nouveaux projets miniers spécifique à la Guyane Amélioration des techniques de recherche et d'exploitation de la ressource, afin de réduire les impacts environnementaux Accompagner le travail de réhabilitation des sites		
Objectif 4.6 : poursuivre la lutte contre l'économie illégale et clandestine	Lutter contre l'orpaillage illégal Lutter contre les activités illégales d'exploitation du bois		
Orientation stratégique 5 Faire de la Guyane un territoire d'innovation et d'exemplarité en misant sur la relation entre recherche développement et acteurs économiques de la filière	Objectif 5.1 : poursuivre les efforts de gestion durable : connaissance et équilibre des écosystèmes forestiers et exploitation forestière, bilan Carbone, adaptation au changement climatique...	A minima maintenir les moyens dédiés aux programmes de recherche sur les thématiques des écosystèmes forestiers, de la réduction des impacts de l'exploitation forestière (dont suivi de la régénération de la forêt exploitée derrière EFi), des dynamiques en termes de bilan carbone et de l'adaptation au changement climatique, en intégrant un objectif de rentabilité.	
	Objectif 5.2 : soutenir le développement d'innovations	A minima maintenir les moyens dédiés aux programmes de recherche cités dans le document sur les thématiques des plantations, du changement climatique et des valorisations d'essences, produits bois et produits ligneux.	
	Objectif 5.3 : Promouvoir la Guyane en tant que pôle d'innovation et d'exemplarité	Sensibiliser les différents acteurs et canaux de promotion de la Guyane à l'international sur la gestion forestière durable exemplaire, des travaux engagés par la recherche développement et des bonnes pratiques et innovations mises en place	